



Toxicologie professionnelle

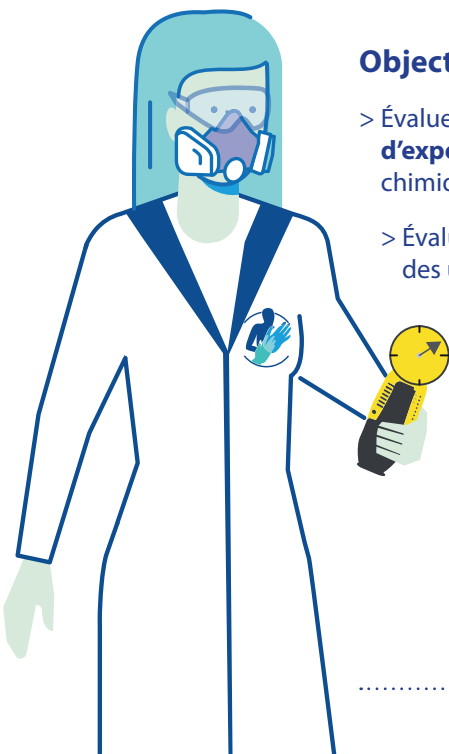
Le département évaltox

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe

Évaluation et prévention de l'exposition aux agents chimiques

Définition

La toxicologie professionnelle s'intéresse aux agents chimiques utilisés en entreprise. Son but est de prévenir les atteintes à la santé des utilisateurs.



Objectifs :

- > Évaluer **les niveaux d'exposition** à ces agents chimiques aux postes de travail,
- > Évaluer **l'imprégnation** des utilisateurs par ces agents chimiques,
- > Œuvrer pour **une meilleure prévention** primaire,
- > Jouer un rôle primordial pour le cas particulier des **femmes enceintes**.

Le conseil et l'information

Les entreprises peuvent solliciter **le département évaltox** par l'intermédiaire de leur médecin du travail afin d'obtenir des conseils et des informations sur les dangers et les risques chimiques pour la santé des travailleurs.

Des fiches d'information sur les agents chimiques et des **plaquettes de prévention** (solvants, poussières, plomb, femmes enceintes et risque chimique...) sont aussi mises à la disposition des employeurs et des travailleurs.



Traçabilité

La traçabilité des expositions collectives et individuelles peut s'appuyer sur les informations obtenues par la SBEP et la métrologie atmosphérique. Ces éléments permettent d'enrichir le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).



Un logiciel d'évaluation

Evaltox participe à la mise en œuvre en entreprise du logiciel SEIRICH, outil d'évaluation du risque chimique développé par l'INRS.

évaltox, le département spécialisé de l'AH133

Une équipe est mise à votre disposition pour réaliser des mesures de concentration atmosphérique des agents chimiques, des interventions de surveillance biologique des expositions professionnelles et des études de poste avec analyse des fiches de données de sécurité (FDS). Elle est composée d'un médecin toxicologue, de deux techniciens spécialistes en métrologie, d'infirmier(ière)s en Santé au Travail et d'un secrétariat.

Mesurer les agents chimiques dans l'air



La métrologie atmosphérique est la **mesure des concentrations atmosphériques en agents chimiques** : vapeurs de solvants, gaz, poussières, particules de bois, de métaux...

> **Les prélèvements** sont réalisés par un technicien spécialisé en métrologie chimique selon une stratégie de prélèvement définie au préalable. Ils sont ensuite envoyés et analysés par un laboratoire spécialisé en toxicologie industrielle.

> **Les résultats** sont comparés aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP). L'interprétation est réalisée par le médecin toxicologue et le technicien métrologue.

> **Le rapport** est remis à l'entreprise par le médecin du travail pour l'informer des niveaux d'exposition aux agents chimiques utilisés et des pistes d'amélioration de la prévention.

Des risques pour la santé



Les produits chimiques peuvent avoir des effets sur la santé des personnes qui les manipulent ou les respirent. Ces effets sont **variables** suivant la nature des produits, les circonstances d'exposition, ils peuvent être **immédiats** (intoxication aiguë) ou **différés** et apparaître beaucoup plus tard (10 à 40 ans après l'exposition pour les cancers).

Les atteintes au niveau du corps humain peuvent être très diverses : l'appareil respiratoire, la peau et les muqueuses, le système nerveux, les reins, le foie, la vessie, le sang, l'appareil cardiovasculaire...

Mesurer les agents chimiques dans l'organisme



La surveillance biologique des expositions professionnelles (SBEP) consiste à mesurer la concentration d'un indicateur biologique d'exposition à une substance chimique dans le sang ou dans l'urine. La SBEP permet d'évaluer le **niveau d'exposition et d'imprégnation** ainsi que les **risques pour la santé** des travailleurs. La SBEP et la métrologie atmosphérique sont complémentaires.

Comment se déroule une intervention en entreprise ?

Un(e) infirmier(ère) en Santé au Travail réalise l'intervention de surveillance biologique en entreprise : **information, étude des postes et recueil des échantillons biologiques**. Les échantillons sont ensuite adressés à un laboratoire spécialisé en toxicologie. Les résultats obtenus sont comparés à des valeurs biologiques de référence.

Les résultats individuels sont transmis à chaque travailleur par le médecin du travail dans le respect du secret professionnel.



Une synthèse écrite reprenant l'interprétation de l'ensemble des résultats agrégés et anonymisés est rédigée par le médecin toxicologue et remise à l'employeur par le médecin du travail.

Le service évaltox s'appuie sur les recommandations de : *Bonnes pratiques de SBEP* - Société Française de Médecine du Travail - Mai 2016.

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe



Évaluation de l'exposition aux substances chimiques dans l'entreprise

Département évaltox
37-39 cours Saint-Louis
33300 Bordeaux
Tél. 05 56 79 64 80
evaltox@ahi33.org

Prévention des risques professionnels
agir à vos côtés

AHI 33 - Service de Santé au Travail
50, cours Balguerie Stutzenberg
33070 Bordeaux cedex - Tél. 05 57 87 75 75

ahi33.org